

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant interdiction de circulation sur
une partie de la rue de Roudouanton
Le 21 novembre 2024 au matin

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise d'élitage TOUDIC Alain de Bégard, en date du 20 novembre 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation au niveau du numéro 2 de la rue de Roudouanton, pendant les travaux d'abattage et d'élitage, le 21 novembre 2024 au matin

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Roudouanton, au niveau du numéro 2, pendant les travaux d'abattage et d'élitage, le 21 novembre 2024 au matin

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de Bouscao

Article 3 : Le droit d'accès des riverains sera éventuellement préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 21 novembre 2024

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 20 novembre 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 7 novembre 2024

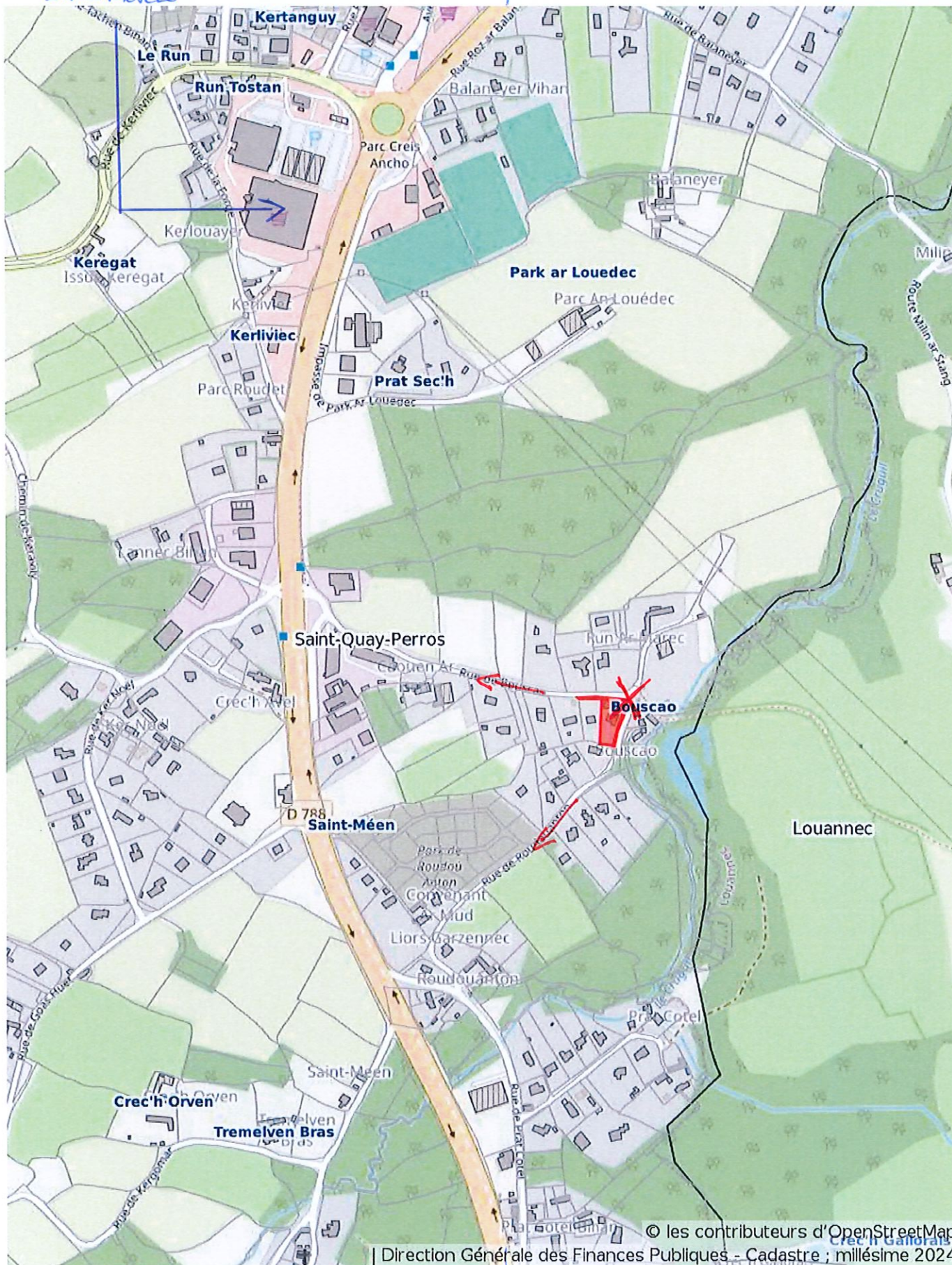


Perros-Guirec



22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

Intermarché



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2024

LANNION